

En attendant, je veux bien lui fournir quelques précisions d'ordre général pour répondre à sa question, c'est-à-dire préciser le contenu canadien ainsi que la valeur des retombées industrielles de cet aspect du programme des frégates canadiennes, dont la réalisation a débuté il y a environ un an.

Je tiens à assurer au député que ce n'est pas le premier contrat de cette importance que le gouvernement ait octroyé dans le domaine de la défense. C'est une question très complexe et l'industrie canadienne a largement profité de ces contrats comme en témoignent les efforts déployés par le gouvernement pour le nouvel avion de combat, le programme Aurora ainsi que le programme Léopard qui ont été menés à bien.

Même si le programme de construction de frégates n'en est qu'à ses débuts, nous sommes certains que, quoi que décide le gouvernement, nous obtiendrons un excellent système d'armement et l'industrie canadienne en profitera au maximum. Les entrepreneurs se sont engagés auprès du gouvernement à injecter 1.6 milliards de dollars au moins dans l'économie canadienne, deux tiers de cette somme étant constitués par le contenu canadien et l'autre tiers par des retombées diverses. Cela

#### *L'ajournement*

représente environ deux tiers du montant total du contrat, moins la taxe de vente fédérale. Les entrepreneurs ont toute la durée du contrat pour respecter leurs engagements, et certaines sommes sont prévues pour chaque année du contrat. La première année du contrat se terminera le 31 mars 1984.

Sachant que l'on ne peut débattre davantage de cette question au cours du débat d'ajournement, je donnerai au député la liste des contrats qu'il recherche et, bien entendu, je l'invite à la prochaine réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au cours de laquelle on pourra se pencher davantage sur cette question.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 h 00 demain.

(A 18 h 05, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

---